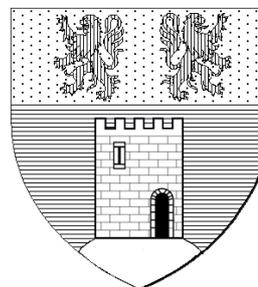


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 21 JANVIER 2022

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : M. MICHEL Cédric, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 18h00 en présentant ses meilleurs vœux pour 2022 à l'ensemble des participants. Il fait part des excuses de Cédric MICHEL, retenu par des obligations professionnelles, et donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2022

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

La Communauté de Communes a notifié l'attribution de compensation définitive pour 2021 qui s'élève à 19 131 €.

Si le bilan du marché de Noël est mitigé du fait d'une fréquentation réduite, l'Arbre de Noël des Enfants est une véritable réussite du fait de la qualité du spectacle, de la remise des cadeaux par le Père Noël, de la participation et de

Établi le : 18/02/2022

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

l'ambiance. Un effort sera porté sur la publicité l'année prochaine. Des remerciements sont adressés à Julie SAINI et à Jean-Claude MARTIN, ainsi qu'à Christine CAPRON et Julie LAPORTE. Les frais avancés seront remboursés à Julie SAINI (délibération n°2022-02).

L'annulation des vœux résulte de directives nationales relayées par un courrier du 20 décembre 2021 de Madame la Préfète.

La cérémonie du 8 mai se déroulera dans les conditions prévues.

Le 18 décembre a été reçu en Mairie le correspondant local de la Gendarmerie, le Maréchal des Logis Chef PREVOT, pour faire un point détaillé sur les incivilités et centraliser les infractions suite aux différentes plaintes déposées pour vols, morsures...

Marie-Pierre MOUTON, Présidente du SDIS, a souhaité rencontrer les Maires avec son Directeur le 22 décembre 2021 dans les locaux de la Caserne des pompiers de Séderon. Elle a expliqué les raisons de la très forte augmentation des tarifs. Les Maires lui ont fait part des problèmes rencontrés au niveau de la régulation effectuée par le SAMU. Un courrier co-signé par les Maires sera transmis aux autorités compétentes pour leur demander de tenir compte de la géographie et des attentes des patients et de leurs familles.

Le Tribunal Administratif a transmis le mémoire en défense de l'État concernant le recours de la Commune en annulation du refus de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour gonflement / dégonflement des argiles dans le centre du village.

La signature de la vente à Serge RANGAN dans le lotissement communal est fixée au 4 février.

Une nouvelle hotte a été installée dans la cuisine du bar.

Le premier PACS sera reçu en Mairie le 14 février.

L'éclairage public a été remis à Notre Dame de Calma pour sécuriser le secteur.

Maitre MARTELLI a été relancée pour la régularisation de la vente du terrain MICHEL.

3- RECENSEMENT 2022

Les opérations de recensement de la population ont démarré le 20 janvier. Elles dureront un mois et seront effectuées par Marie-Laure CURNIER qui a préalablement remis les documents et les informations utiles.

Se recenser est un acte citoyen qui conditionne le niveau des dotations de la Commune et n'a aucune incidence sur la fiscalité des personnes recensées. Il s'agit d'un exercice essentiellement statistique, d'où l'importance de n'oublier personne.

4- ÉCURIE SARLIN : EXAMEN DU PRÉPROGRAMME SYNTHÉTIQUE DU CAUE

Le CAUE a établi un document préprogramme synthétique centré sur la relocalisation de l'Espace de Vie Sociale dans l'ancienne Écurie SARLIN. Cet avant-projet est examiné par le Conseil et des modifications sont apportées. Yves BLANC

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

établira une esquisse des aménagements souhaités qui seront transmis au CAUE en vue de la réunion du 11 mars 2022 sur le projet villageois.

5- **OPÉRATION 5000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ
POUR 2024**

Suite à la réunion de Séderon et au dernier Conseil Municipal, la candidature de la Commune de LACHAU pour une halle couverte a été confirmée à Martine MOULLET.

La question sera discutée lors de la prochaine réunion des Maires de la Vallée à Mévouillon le 25 février 2022 car plusieurs communes seraient candidates pour accueillir une opération dans le cadre du programme national.

6- **INVENTAIRE COMMUNAL : MISE À JOUR**

Ce point est renvoyé à une prochaine séance du Conseil Municipal en attente d'indications supplémentaires de la Direction des Finances.

7- **SMIGIBA : IMPLANTATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION
CONTRE LE RISQUE « INONDATION »**

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) propose d'implanter sur la commune un système d'information contre le risque « inondation ».

Une parcelle communale a été repérée à la jonction de la Lozance et du Marlarc en aval du Pont du Château.

Cet équipement est important pour mesurer les débits et prévenir les crues.

Un avis favorable à la mise à disposition du terrain et à l'implantation de la station de mesure est donné à l'unanimité. Le Maire est autorisé à régulariser la convention avec le SMIGIBA. (*délibération n°2022-01*)

8- **CHANTIERS 2022 : VOIRIE, BÂTIMENTS...**

En vue de la préparation du budget et de la prévision des dépenses d'investissement, un point est fait sur les chantiers 2022.

Les travaux de réfection du *lavoir* devraient débuter le 25 avril suite à une rencontre avec Christophe MINETTO attributaire du lot maçonnerie-couverture. Jérôme VASAPOLI, plombier à LACHAU a fait part de sa renonciation au lot plomberie qui sera attribué à Jabron Énergies.

Les travaux sur l'*Écurie SARLIN* devraient se limiter en 2022 à des travaux de gros œuvre dans le cadre de la subvention attribuée pour la première tranche. La CAF a inscrit une participation financière dans son budget 2022.

L'installation de *radars pédagogiques* aux deux entrées du village sera effective avant l'été. Michael a sollicité un devis de l'entreprise ELAN CITE qui a équipé la Commune de Ballons au niveau de La Calandre. Le principe est retenu. La

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

question sera retravaillée au niveau de l'alimentation électrique et des mats pour une validation définitive de la commande qui sera financée dans le cadre de la subvention obtenue au titre des amendes de police.

Concernant la reprise du mur de soutènement de *l'impasse du Vieux Moulin*, Yves poursuit la consultation des entreprises et des bureaux d'étude pour trouver la solution la plus adaptée.

9- SIVOS : ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

Parce que les négociations engagées il y a près d'un an se trouvent en situation de blocage du fait de deux communes, la Commune de Lachau a demandé au Président du SIVOS de saisir le Sous-préfet en vue d'une véritable médiation mettant autour de la table toutes les communes et les représentants de l'État.

Parallèlement et pour accélérer la résolution du problème, les dernières demandes de contribution n'ont pas été honorées.

10- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : le travail sur la préparation du Budget 2022 est en cours. Le débat sur les Orientations Budgétaires est à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 4 février 2022 à Laragne.

Voirie : suite à la réunion publique un tableau de recensement, de diagnostic et de suivi est en cours d'élaboration. Il permettra, chemin par chemin, rue par rue, d'apprécier l'état de la voie et de ses abords, les équipements existants, les travaux à effectuer, leur nature, leur coût et leur degré de priorité.

Les propriétaires d'arbres en surplomb des voies publiques dans les zones urbanisées notamment seront invités à tenir leurs limites pour prévenir tout débordement de la végétation.

11- QUESTIONS DIVERSES

La galette des rois et les vœux ayant été annulés, les chocolats ont été récupérés par Christine, la remise aux anciens sera effectuée par les conseillères et les conseillers volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet